



**AVIS PUBLIC  
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE NOMINGUE  
DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Catherine Clermont, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Nomingue :

QUE conformément à l'article 1007 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), le rôle général de perception pour l'année 2025 est maintenant complété et déposé à mon bureau, situé au 2110, chemin du Tour-du-Lac, Nomingue (Québec) J0W 1R0 ;

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1);

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception au bureau de la municipalité, situé à l'adresse mentionnée ci-haut, selon les modalités suivantes :

Du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h à 16h

Avis donné à Nomingue, le 28 janvier 2025.

\_\_\_\_\_  
Catherine Clermont  
Directrice générale  
Greffière-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Catherine Clermont, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Nomingue, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité, le 28 janvier 2025, entre 8 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce vingt-huitième jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-cinq (28 janvier 2025).